

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°39-2024-01-004

PUBLIÉ LE 11 JANVIER 2024

Sommaire

Préfecture du Jura /

39-2024-01-09-00002 - Arrêté portant DELEGATION DE SIGNATURE?? à Monsieur Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet du préfet du Jura, et à certains agents de cette direction (11 pages)

Page 3

39-2024-01-04-00004 - DRFIP de Bourgogne Franche Comté et du département de la côte d'or (2 pages)

Page 15

Préfecture du Jura

39-2024-01-09-00002

Arrêté portant DELEGATION DE SIGNATURE
à Monsieur Maxime GUTZWILLER, directeur des
services du cabinet du préfet du Jura, et à
certains agents de cette direction



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Des Services
du Cabinet**

**Arrêté portant DELEGATION DE SIGNATURE
à Monsieur Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet du préfet du Jura,
et à certains agents de cette direction**

LE PREFET

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu les articles L 342 à L 349 de la loi n° 90-527 du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Serge CASTEL, préfet du Jura ;

Vu l'arrêté n°11/BRH du 20 juin 2020 portant modification de l'organigramme de la préfecture du Jura et l'organigramme ainsi modifié ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme SEVENIER-MULLER Elisabeth, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture du Jura ;

Vu l'arrêté n° 22/0027/A du 11 janvier 2022, du ministre de l'intérieur, portant nomination de M. Maxime GUTZWILLER en qualité de directeur des services du cabinet du préfet du Jura ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet du préfet du Jura, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et tous actes relevant des missions du cabinet, telles que découlant de l'arrêté d'organisation susvisé à l'exception :

PRÉFECTURE DU JURA

8, rue de la Préfecture - 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX

☎ : 03 84 86 84 00 - ✉ : prefecture@jura.gouv.fr

site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « Horaires »

- des décisions d'acceptation de démission des élus locaux
- des arrêtés portant désignation des membres des commissions administratives
- des décisions portant approbation des plans départementaux de protection
- des arrêtés réglementaires
- des déférés préfectoraux

Article 2 : Délégation est également donnée à M. Maxime GUTZWILLER directeur des services du cabinet de la préfecture du Jura, à l'effet de signer l'ensemble des actes de mise en œuvre des prérogatives relatives aux soins psychiatriques, dévolues au préfet par le code de la santé publique ;

Article 3 : Délégation est donnée à M. Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet de la préfecture du Jura, à l'effet de signer dans le ressort du département du Jura toutes décisions et tous documents relatifs à ses missions exercées en tant que :

- chef de projet pour la lutte contre les drogues et les toxicomanies ;
- chef de projet sécurité routière ;
- chef de projet lutte contre les violences conjugales.

1. Au titre des missions du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives

1.1 Réglementation relative aux armes, notamment :

- les autorisations et interdictions d'acquisition et de détention d'armes et de munitions
- les créations de débits de cartouches de chasse
- les récépissés de déclaration de détention d'armes
- les récépissés de déclaration d'exportation ou d'importation de matériels de guerre
- les cartes européennes d'armes à feu
- les arrêtés d'autorisation de port d'armes, relevant de la compétence du préfet du Jura
- les visas de cartes professionnelles induisant port d'armes

1.2 Réglementation relative à la vidéoprotection, notamment :

- les arrêtés de composition ou de modification de la commission départementale
- les récépissés de demande d'installation des systèmes de vidéo-protection
- les arrêtés d'autorisation, de modification ou de renouvellement d'un système de vidéo-protection

1.3 Réglementation relative aux produits explosifs, notamment :

- les habilitations et agréments à la garde, la mise en œuvre et l'emploi de produits explosifs
- les certificats d'acquisition de produits explosifs
- les autorisations d'utiliser dès réception des produits explosifs
- les autorisations de transport d'explosifs
- les agréments techniques des dépôts d'explosifs
- les certificats de qualification aux tirs d'artifice et de divertissement
- les agréments relatifs à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement ou destinés au spectacle ou au théâtre ;

- les récépissés de déclaration des spectacles pyrotechniques
- 1.4 Réglementation relative aux policiers municipaux, notamment :
- les arrêtés d'agrément des policiers municipaux et cartes professionnelles correspondantes
- 1.5 Réglementation relative aux chiens dangereux, notamment :
- les arrêtés d'agrément des formateurs
- 1.6 Réglementation relative aux transports de fonds, notamment :
- les arrêtés de composition ou de modifications de la commission départementale de sécurité des transports de fond
 - les arrêtés d'autorisation de transport de fonds
- 1.7 Réglementation relative aux débits de boissons, notamment :
- les arrêtés d'autorisation de fermeture tardive
 - les avertissements et sanctions administratives
- 1.8 Réglementation relative aux épreuves sportives, notamment :
- les récépissés de déclaration et arrêtés d'autorisation
 - les homologations de circuits
- 1.9 Réglementation relative aux activités de sécurité privées, notamment :
- les autorisations d'exercer des missions de sécurité privées sur la voie publique
- 1.10 Réglementation relative au transport public terrestre, notamment :
- les décisions d'approbation du contenu de la formation
- 1.11 Missions relative à l'ordre public, notamment :
- les décisions d'octroi du concours de la force publique
 - les récépissés de déclaration de manifestations sur la voie publique
 - les mises en demeure de quitter un site occupé illégalement
 - les décisions prises dans le cadre de la réglementation relative aux polices municipales
 - les demandes d'enquêtes et d'avis divers (notamment dans le cadre des demandes de parloirs)
- 1.12 Missions de proximité des permis de conduire, notamment :
Les correspondances, actes et décisions relatifs :
- aux suspensions, interdictions et invalidation des droits à conduire ;
 - aux reconstitutions de points du permis de conduire ;

- aux autorisations de conduire uniquement des véhicules équipés d'un éthylotest anti-démarrage ;
- au contrôle médical de l'aptitude à la conduite des véhicules ;
- à la conduite des taxis, VTC, ambulances ou des véhicules affectés au ramassage scolaire ou au transport public de personnes

1.13 Missions " professions réglementées ", notamment :

Les correspondances, actes et décisions relatifs :

- aux stages de sensibilisation à la sécurité routière ;
- aux fourrières automobiles ;
- aux dépanneurs-remorqueurs hors réseau autoroutier ;
- au transport public particulier de personnes ;
- aux tarifs applicables aux courses des taxis dans le département du Jura ;
- aux centres et aux installateurs d'éthylotests anti-démarrage ;

1.14 Missions Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR), notamment

- les appels à projet
- les courriers d'information relatifs au montant des subventions accordées au titre du PDASR

2. Au titre des missions du service interministériel de défense et de protection civiles

2.1 Sécurité des établissements recevant du public, notamment

Tous actes, avis et décisions relevant des attributions, ou relatifs à la composition et au fonctionnement des commissions et sous-commissions départementales suivantes :

- commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
- sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques incendies et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,
- commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier, pour la sécurité contre les risques incendies et de panique dans les établissements recevant du public,
- sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes.

2.2 Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et du Brevet National Pisteurs Secouristes (BNPS), notamment

- les courriers et procès-verbaux relatifs à l'organisation, à la convocation des jurys et des candidats et à la proclamation des résultats.
- Les décisions d'attribution et de refus des BNSSA et BNPS

2.3 Polices administratives relatives au domaine aérien, aux habilitations et agréments relatifs à la sécurité aéroportuaire (habilitation, Titres de Circulation Aéroportuaire (TCA), double-agrément), notamment

- tous documents et toutes décisions en la matière.

2.4 Habilitations « secret » et « très secret », notamment

- tous documents nécessaires à l'instruction des demandes d'habilitation (demandes d'enquêtes ou d'avis, transmission des dossiers), et toutes décisions en la matière.

2.5 Opérations de " déminage ", notamment

- tous documents nécessaires aux demandes d'intervention des services de déminage
- toutes décisions en la matière, nécessitées par une situation d'urgence

Au titre des missions du bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

3.1 Interventions et requêtes particulières adressées au préfet, notamment

- les courriers accusant réception des interventions et requêtes
- les lettres de réponses adressées directement aux usagers ou aux élus locaux
- les lettres de réponses adressées aux parlementaires, en cas d'absence ou d'empêchement du préfet

3.2 Décorations et titres honorifiques, notamment

- les courriers d'accompagnement des diplômes et des décisions d'attribution

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Maud COSSIN, chef du service des sécurités, adjointe au directeur des services du cabinet du préfet du Jura, à l'effet de signer :

- les actes qui lui incombent, relatifs à la gestion statutaire et fonctionnelles des agents placés sous son autorité ;
- pour le fonctionnement des commissions, conseils ou comités qui relèvent des missions de la direction des services du cabinet du préfet, les invitations ou convocations des membres ainsi que les compte-rendus, relevés de décisions, procès-verbaux et avis de ces commissions, conseils ou comités ;
- pour les matières relevant des missions de la direction des services du cabinet du préfet du Jura, les actes et documents non-décisionnels, adressés aux usagers, aux services de l'État et aux représentants des collectivités locales et des établissements publics concernés ainsi que les mémoires en défense et les actes de notification relatifs aux procédures juridictionnelles ;

Délégation est également donnée à Mme Maud COSSIN à l'effet de signer :

Au titre des missions du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives

1.1 Réglementation relative aux armes, notamment :

- les autorisations et interdictions d'acquisition et de détention d'armes et de munitions
- les créations de débits de cartouches de chasse
- les récépissés de déclaration de détention d'armes
- les récépissés de déclaration d'exportation ou d'importation de matériels de guerre
- les cartes européennes d'armes à feu
- les arrêtés d'autorisation de port d'armes, relevant de la compétence du préfet du Jura
- les visas de cartes professionnelles induisant port d'armes

- 1.2 Réglementation relative à la vidéoprotection, notamment :
- les arrêtés de composition ou de modification de la commission départementale
 - les récépissés de demande d'installation des systèmes de vidéo-protection
 - les arrêtés d'autorisation, de modification ou de renouvellement d'un système de vidéo-protection
- 1.3 Réglementation relative aux produits explosifs, notamment :
- les habilitations et agréments à la garde, la mise en œuvre et l'emploi de produits explosifs
 - les certificats d'acquisition de produits explosifs
 - les autorisations d'utiliser dès réception des produits explosifs
 - les autorisations de transport d'explosifs
 - les agréments techniques des dépôts d'explosifs
 - les certificats de qualification aux tirs d'artifice et de divertissement
 - les agréments relatifs à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement ou destinés au spectacle ou au théâtre ;
 - les récépissés de déclaration des spectacles pyrotechniques
- 1.4 Réglementation relative aux policiers municipaux, notamment :
- les arrêtés d'agrément des policiers municipaux et cartes professionnelles correspondantes
- 1.5 Réglementation relative aux chiens dangereux, notamment :
- les arrêtés d'agrément des formateurs
- 1.6 Réglementation relative aux transports de fonds, notamment :
- les arrêtés de composition ou de modifications de la commission départementale de sécurité des transports de fond
 - les arrêtés d'autorisation de transport de fonds
- 1.7 Réglementation relative aux débits de boissons, notamment :
- les arrêtés d'autorisation de fermeture tardive
 - les avertissements et sanctions administratives
- 1.8 Réglementation relative aux épreuves sportives, notamment :
- les récépissés de déclaration et arrêtés d'autorisation
 - les homologations de circuits
- 1.9 Réglementation relative aux activités de sécurité privées, notamment :

- les autorisations d'exercer des missions de sécurité privées sur la voie publique

1.10 Réglementation relative au transport public terrestre, notamment :

- les décisions d'approbation du contenu de la formation

1.11 Missions relative à l'ordre public, notamment :

- les décisions d'octroi du concours de la force publique
- les récépissés de déclaration de manifestations sur la voie publique
- les mises en demeure de quitter un site occupé illégalement
- les décisions prises dans le cadre de la réglementation relative aux polices municipales
- les demandes d'enquêtes et d'avis divers (notamment dans le cadre des demandes de parloirs)

1.12 Missions de proximité des permis de conduire, notamment :

Les correspondances, actes et décisions relatifs :

- aux suspensions, interdictions et invalidation des droits à conduire ;
- aux reconstitutions de points du permis de conduire ;
- aux autorisations de conduire uniquement des véhicules équipés d'un éthylotest anti-démarrage ;
- au contrôle médical de l'aptitude à la conduite des véhicules ;
- à la conduite des taxis, VTC, ambulances ou des véhicules affectés au ramassage scolaire ou au transport public de personnes

1.13 Missions " professions réglementées ", notamment :

Les correspondances, actes et décisions relatifs :

- aux stages de sensibilisation à la sécurité routière ;
- aux fourrières automobiles ;
- aux dépanneurs-remorqueurs hors réseau autoroutier ;
- au transport public particulier de personnes ;
- aux tarifs applicables aux courses des taxis dans le département du Jura ;
- aux centres et aux installateurs d'éthylotests anti-démarrage ;

1.14 Missions Plan départemental d'action de sécurité routière (PDSAR), notamment

- les appels à projet
- les courriers d'information relatifs au montant des subventions accordées au titre du PDSAR

2. Au titre des missions du service interministériel de défense et de protection civiles

2.1 Sécurité des établissements recevant du public, notamment

Tous actes, avis et décisions relevant des attributions, ou relatifs à la composition et au fonctionnement des commissions et sous-commissions départementales suivantes :

- commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

- sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques incendies et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,
- commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier, pour la sécurité contre les risques incendies et de panique dans les établissements recevant du public,
- sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes.

2.2 Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et du Brevet National Pisteurs Secouristes (BNPS), notamment

- les courriers et procès-verbaux relatifs à l'organisation, à la convocation des jurys et des candidats et à la proclamation des résultats.
- Les décisions d'attribution et de refus des BNSSA et BNPS

2.3 Polices administratives relatives au domaine aérien, aux habilitations et agréments relatifs à la sécurité aéroportuaire (habilitation, Titres de Circulation Aéroportuaire (TCA), double-agrément), notamment

- tous documents et toutes décisions en la matière.

2.4 Habilitations « secret » et « très secret », notamment

- tous documents nécessaires à l'instruction des demandes d'habilitation (demandes d'enquêtes ou d'avis, transmission des dossiers), et toutes décisions en la matière.

2.5 Opérations de " déminage ", notamment

- tous documents nécessaires aux demandes d'intervention des services de déminage
- toutes décisions en la matière, nécessitées par une situation d'urgence

Article 3 : délégation est donnée à Mr Maxime DEHAUD, chef du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives, à l'effet de signer :

- les actes qui lui incombent, relatifs à la gestion statutaire et fonctionnelles des agents placés sous son autorité ;
- pour le fonctionnement des commissions, conseils ou comités qui relèvent des missions du service interministériel de défense et de protection civile, les invitations ou convocations des membres ainsi que les compte-rendus, relevés de décisions, procès-verbaux et avis de ces commissions, conseils ou comités ;
- pour les matières relevant des missions du service interministériel de défense et de protection civiles, les actes et documents non-décisionnels, adressés aux usagers, aux services de l'État et aux représentants des collectivités locales et des établissements publics concernés.

Délégation est également donnée au chef du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives, à l'effet de signer :

1.1 Réglementation relative aux armes, notamment :

- les autorisations et interdictions d'acquisition et de détention d'armes et de munitions
- les créations de débits de cartouches de chasse
- les récépissés de déclaration de détention d'armes
- les récépissés de déclaration d'exportation ou d'importation de matériels de guerre

- les cartes européennes d'armes à feu
- les arrêtés d'autorisation de port d'armes, relevant de la compétence du préfet du Jura
- les visas de cartes professionnelles induisant port d'armes

1.2 Réglementation relative à la vidéo-protection, notamment :

- les arrêtés de composition ou de modification de la commission départementale
- les récépissés de demande d'installation des systèmes de vidéo-protection
- les arrêtés d'autorisation, de modification ou de renouvellement d'un système de vidéo-protection

1.3 Réglementation relative aux produits explosifs, notamment :

- les habilitations et agréments à la garde, la mise en œuvre et l'emploi de produits explosifs
- les certificats d'acquisition de produits explosifs
- les autorisations d'utiliser dès réception des produits explosifs
- les autorisations de transport d'explosifs
- les agréments techniques des dépôts d'explosifs
- les certificats de qualification aux tirs d'artifice et de divertissement
- les agréments relatifs à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement ou destinés au spectacle ou au théâtre ;
- les récépissés de déclaration des spectacles pyrotechniques

1.4 Réglementation relative aux policiers municipaux, notamment :

- les arrêtés d'agrément des policiers municipaux et cartes professionnelles correspondantes

1.5 Réglementation relative aux chiens dangereux, notamment :

- les arrêtés d'agrément des formateurs

1.6 Réglementation relative aux transports de fonds, notamment :

- les arrêtés de composition ou de modifications de la commission départementale de sécurité des transports de fond
- les arrêtés d'autorisation de transport de fonds

1.7 Réglementation relative aux débits de boissons, notamment :

- les arrêtés d'autorisation de fermeture tardive
- les avertissements et sanctions administratives

1.8 Réglementation relative aux épreuves sportives, notamment :

- les récépissés de déclaration et arrêtés d'autorisation
- les homologations de circuits

- 1.9 Réglementation relative aux activités de sécurité privées, notamment :
- les autorisations d'exercer des missions de sécurité privées sur la voie publique
- 1.10 Réglementation relative au transport public terrestre, notamment :
- les décisions d'approbation du contenu de la formation
- 1.11 Missions relative à l'ordre public, notamment :
- les décisions d'octroi du concours de la force publique
 - les récépissés de déclaration de manifestations sur la voie publique
 - les mises en demeure de quitter un site occupé illégalement
 - les décisions prises dans le cadre de la réglementation relative aux polices municipales
 - les demandes d'enquêtes et d'avis divers (notamment dans le cadre des demandes de parloirs)
- 1.12 Missions de proximité des permis de conduire, notamment :
- Les correspondances, actes et décisions relatifs :
- aux suspensions, interdictions et invalidation des droits à conduire ;
 - aux reconstitutions de points du permis de conduire ;
 - aux autorisations de conduire uniquement des véhicules équipés d'un éthylotest anti-démarrage ;
 - au contrôle médical de l'aptitude à la conduite des véhicules ;
 - à la conduite des taxis, VTC, ambulances ou des véhicules affectés au ramassage scolaire ou au transport public de personnes
- 1.13 Missions " professions réglementées ", notamment :
- Les correspondances, actes et décisions relatifs :
- aux stages de sensibilisation à la sécurité routière ;
 - aux fourrières automobiles ;
 - aux dépanneurs-remorqueurs hors réseau autoroutier ;
 - au transport public particulier de personnes ;
 - aux tarifs applicables aux courses des taxis dans le département du Jura ;
 - aux centres et aux installateurs d'éthylotests anti-démarrage ;

Article 4 : Délégation est donnée à Mme Laura NOBLOT, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, à l'effet de signer :

- les actes qui lui incombent, relatifs à la gestion statutaire et fonctionnelles des agents placés sous son autorité ;
- pour le fonctionnement des commissions, conseils ou comités qui relèvent des missions du service interministériel de défense et de protection civile, les invitations ou convocations des membres ainsi que les compte-rendus, relevés de décisions, procès-verbaux et avis de ces commissions, conseils ou comités ;

- pour les matières relevant des missions du service interministériel de défense et de protection civiles, les actes et documents non-décisionnels, adressés aux usagers, aux services de l'État et aux représentants des collectivités locales et des établissements publics concernés.

Délégation est également donnée au chef du service interministériel de défense et de protection civiles, à l'effet de signer :

Au titre des missions " Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et du Brevet National Pisteurs Secouristes (BNPS) "

- les courriers et procès-verbaux relatifs à l'organisation, à la convocation des jurys et des candidats, et à la proclamation des résultats.

Au titre des opérations de " déminage "

- tous documents nécessaires aux demandes d'intervention des services de déminage

Article 5 : Délégation est donnée à M. Louis-Guillaume FEVRE, chef du bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État, à l'effet de signer :

- les actes qui lui incombent, relatifs à la gestion statutaire et fonctionnelles des agents placés sous son autorité ;
- pour les matières relevant des missions du bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État, les actes et documents non-décisionnels, adressés aux usagers, aux services de l'État et aux représentants des collectivités locales et des établissements publics concernés.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime GUTZWILLER, la délégation qui lui est accordée à l'article 1 sera exercée par Mme Maud COSSIN, son adjointe.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laura NOBLOT, la délégation qui lui est accordée à l'article 4 sera exercée par M. François CURIE, son adjoint.

Article 8 : M. Benoît RAFFIN, et Mme Dominique SIREDEY sont en outre habilités, dans la limite de leurs attributions au sein des services de la sécurité intérieure et des polices administratives, à signer les bordereaux, documents de transmissions et d'informations et les demandes d'avis adressés aux services de l'État.

Article 9 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté et ayant le même objet, sont abrogées.

Article 10 : Madame la secrétaire générale de la préfecture du Jura et chacune des personnes nommément visées aux articles précédents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Lons le Saunier, le 9 janvier 2024

Le Préfet



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2024-01-04-00004

DRFIP de Bourgogne Franche Comté et du
département de la côte d'or

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTÉ ET DU DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR**

ARRÊTÉ portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques .

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

VU le décret du 5 décembre 2022 de la direction générale des finances publiques par lequel Mme Hélène CROCQUEVIEILLE, administratrice générale des finances publiques, est nommée directrice régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or, à compter du 20 décembre 2022 ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 décembre 2022 fixant au 20 décembre 2022 la date d'installation de Mme Hélène CROCQUEVIEILLE dans les fonctions de directrice régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n°39-2022-12-20-00003 du 20 décembre 2022 du préfet du département du Jura, portant délégation de signature à Madame Hélène CROCQUEVIEILLE administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or, et lui permettant de donner délégation pour signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Jura.

A R R Ê T E :

Article 1 : La délégation conférée par l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2022 du préfet du département du Jura, portant délégation de signature à Madame Hélène CROCQUEVIEILLE, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Jura, pourra être exercée par **Mme Dominique DIMEY**, administratrice de l'Etat, directrice chargée du pôle de la gestion publique, par **Mme Valérie HENRY**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division de l'évaluation domaniale et des patrimoines privés et par **Mme Marie-Thérèse DARREAU**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chargée de mission à la division de l'évaluation domaniale et des patrimoines privés.

Article 2 - La même délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

M. Gilles JOLY, inspecteur des finances publiques,
M. Fabrice BERRA, inspecteur des finances publiques,
Mme Véronique BOYER, contrôlease des finances publiques,
Mme Pascale CROCHARD, contrôlease principale des finances publiques,
Mme Blandine DA SOUSA, agent administratif des finances publiques,
Mme Sylviane GUICHARD, contrôlease principale des finances publiques,
M. Frédéric HERNANDEZ, contrôleur des finances publiques,
Mme Géraldine HERVE, contrôlease principale des finances publiques,
Mme Isabelle SANCHEZ, contrôlease principale des finances publiques.

Article 3 : Le fonctionnaire à qui délégation est accordée, peut donner mandat de le représenter, au cas par cas, au cleric du notaire rédacteur de l'acte de vente des biens de la succession vacante ou en déshérence.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : Cette décision sera notifiée à M. le préfet du département du Jura ainsi qu'aux agents ci-dessus désignés.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Jura et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 4 janvier 2024

Signé

Hélène CROCQUEVIEILLE